

Document de prise de position:

# Transparence et redevabilité dans l'industrie extractive

## 1. Travail conjoint de Intermón Oxfam-FRIDE

La Fondation pour les Relations Internationales et le Dialogue Extérieur (FRIDE) et Intermón Oxfam ont consacré, tout au long des dernières années, des efforts croissants afin d'analyser et de comprendre l'impact de l'industrie extractive sur les processus de développement et de réduction de la pauvreté dans les pays riches en ressources naturelles. Notre travail nous a mené à constater que cette industrie a favorisé d'importants retards en matière de développement humain et économique des pays riches de telles ressources, surtout les pays africains, malgré les importants bénéfices que génère l'exploitation des hydrocarbures et des minéraux.

La « **malédiction des ressources** » a mis en évidence des pratiques généralisées dans ce secteur qui ont souvent alimenté la corruption, exacerbé les conflits internes, mis de côté les droits des communautés les plus vulnérables et affaibli le développement institutionnel et économique des pays riches en ressources naturelles, ce qui a abouti en des répercussions dévastatrices sur la vie des personnes les plus pauvres.

Toutefois, Intermón Oxfam et FRIDE partageons la conviction que le développement transparent de cette industrie, tout au long de la chaîne extractive, entendue à partir de la phase des négociations des contrats jusqu'à l'investissement des revenus, que les gouvernements obtiennent de cette industrie, en politiques de développement peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes.

À partir de cette conviction naît le désir, l'engagement et la pertinence de travailler conjointement afin de **donner appui et diffuser l'adoption de politiques et d'amélioration des pratiques favorisant la transparence du secteur**. Ainsi, depuis décembre 2007 nous maintenons un échange continue portant sur nos activités d'analyse, de recherche, de conseil politique et incidence en cette matière. Il fruit qui en ressort est **une vision partagée portant sur le rôle que doit jouer l'Espagne dans le bon fonctionnement de cette industrie, dans les pays riches en ressources naturelles et faisant partie de son orbite d'influence**.

En accord avec leurs respectifs mandats et avantages comparatifs, nos organisations travailleront conjointement afin d'encourager le développement de cette vision, au travers de deux lignes de travail:

- Promotion du dialogue et du débat concernant la transparence en matière d'extractives, de leurs solutions et du rôle des acteurs espagnols.
- Apprentissage, échange de meilleures pratiques, élaboration de propositions.

## 2. Vision de la transparence dans les Industries Extractives

Les industries extractives (pétrole, gaz et mines) génèrent d'importantes ressources dans plus de 50 des pays en voie de développement et hautement dépendants de cette activité. Ce potentiel financier pourrait se traduire par d'importants progrès en matière de développement humain et économique pour des millions de personnes si les ressources générées étaient investies, en toute transparence et de façon efficace, en des politiques de réduction de la pauvreté. Toutefois,

les données sont différentes : 2/3 des pauvres dans le monde vivent dans des pays riches en ressources naturelles ; la moitié des pays producteurs de pétrole de l'OPEP sont aujourd'hui plus pauvres que il y a 30 ans ; en Afrique, les pays sans ressources naturelles croissent 4 fois plus que ceux possédant une richesse dans ces matières premières.

L'absence de transparence et de rapport des comptes au sein de toute la chaîne extractive ont provoqué un déséquilibre inadmissible entre la richesse provenant de l'exploitation des ressources naturelles et le faible développement humain et économique de leurs populations. Le manque de transparence a joué, dans tout cela, un rôle déterminant qui s'est caractérisé dans ce secteur en:

- des processus de licitation et de négociation des contrats;
- des paiements effectués par les sociétés aux gouvernements producteurs pour différents concepts (royalties, bonus, impôts sur les bénéfices, etc.);
- des quantités encaissées par les gouvernements comme conséquence de l'exploitation des ressources naturelles;
- une gestion publique de ces revenus et l'absence de contrôle de cette gestion.

Pour cette raison FRIDE et Intermon Oxfam apprécient tout particulièrement les efforts de la communauté internationale en matière de développement de politiques et de pratiques en faveur de la transparence telle que l'initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive (ITIE).

### 3. Le rôle de l'Espagne

Nous considérons que pour obtenir un véritable assainissement de l'industrie extractive et une solution définitive de la « malédiction des ressources » il est nécessaire d'obtenir le concours de la volonté des gouvernements des pays riches en ressources naturelles, des entreprises, des organismes internationaux, de la société civile et des gouvernements d'origine des multinationales (qui sont à leur tour les principaux consommateurs d'énergie et les donateurs d'Aide Officielle au Développement).

Dans ce sens, nous considérons que les pays, comme l'Espagne, qui assument en même temps ces trois rôles (donateur/consommateur d'énergie/pays d'origine des multinationales opérant dans des pays sans transparence), peuvent jouer un rôle déterminant dans la fourniture d'un cadre favorable à la transparence. Face à la complexité du problème de la corruption dans le secteur extractif, les pays comme l'Espagne ont une position privilégiée afin de pouvoir coordonner leurs politiques internes (AOD/appui à l'internationalisation des entreprises/incidence au travers des agences multilatérales/ etc) par lesquelles ils peuvent générer des stimulants puissants qui aideraient à un changement des pratiques en faveur de la transparence.

L'adhésion en décembre 2007 du Gouvernement espagnol à l'ITIE suppose un évènement très positif qui permettra à l'Espagne de faire partie d'un processus international de concertation multipartite (gouvernements, entreprises extractives, organismes de financement international et société civile) tourné vers l'obtention de formules de consensus en matière de transparence, en particulier dans la génération et la gestion des ressources extractives.

De même, cette adhésion va être propice à une plus grande visibilité et influence de notre pays sur le plan international en ce qui concerne des thèmes de transparence et de bon gouvernement, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives, responsabilités politiques et des espaces de leadership (par exemple en Amérique Latine) pour notre Gouvernement, dans son objectif d'un modèle progressiste de gouvernabilité globale. Afin de profiter de cette énorme opportunité et assurer

une adhésion espagnole effective et cohérente à l'ITIE, nous considérons que le Gouvernement espagnol a besoin de consolider son rôle en tant qu'acteur important de l'ITIE en ce qui concerne les aspects suivants:

1) Le **caractère intégral de l'ITIE**, dans lequel les Gouvernements du Nord assument une responsabilité spécifique pour le succès de l'initiative, rend nécessaire une poussée décidée vers une participation effective et cohérente des différents ministères ayant des intérêts dans le secteur des industries extractives. Face à l'actuelle importance de la Coopération espagnole (qui dans son Avant Projet de Plan de Directeur 2009/12 souligne expressément l'ITIE comme une formule pour la promotion et l'appui à des espaces pour le dialogue et l'action conjointe entre les acteurs sociaux, économiques et politiques des pays) il est nécessaire que l'engagement avec l'ITIE s'articule au travers d'**une politique de Gouvernement** qui, menée par la Présidence du Gouvernement, englobe et implique de façon active les Ministères des Affaires Extérieures et de la Coopération, de l'Économie et des Impôts (qui a appuyé l'initiative depuis son début face au Fond Monétaire International et la Banque Mondiale) et de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce, tous ayant de grandes responsabilités, dans les matières de l'ITIE qui doivent être mises en pratique de façon dialoguée et effective.

2) Nous considérons particulièrement important que l'Espagne mette en pratique la **philosophie multi stakeholder de l'ITIE** sur le plan national, cherchant ainsi l'interaction proactive avec tous les acteurs et en particulier avec les entreprises extractives espagnoles. Pour cela, nous suggérons l'établissement d'une **table de dialogue (Gouvernement, entreprise et société civile) portant sur la transparence dans le secteur extractif** afin de pouvoir échanger des visions et des stratégies en vue du dessin et du développement de politiques et de pratiques favorisant la transparence tant en Espagne que dans les pays sous notre influence.

3) L'adhésion à l'ITIE fait partie d'un mandat parlementaire exprimé par le Congrès des Députés lors de la **Proposition d'Arrêté** en décembre 2005. Cette proposition d'Arrêté représente le cadre dans lequel le Gouvernement espagnol doit agir en matière de transparence en ce qui concerne les industries extractives. Pour compléter l'adhésion de l'Espagne à l'ITIE et prouver **l'engagement réel du Gouvernement en matière de transparence** il est nécessaire d'appliquer les autres propositions de l'Arrêté, en particulier:

- La modification de la **Loi 24/1988 du 28 juillet, sur le Marché des Valeurs**, afin d'exiger que les entreprises extractives cotisées à la bourse espagnole publient tous les paiements effectués aux gouvernements des pays où nous opérons. Cette modification situera l'Espagne sur le même plan que les autres pays, comme les États Unis, qui progressent dans ce sens.

- La promotion et l'appui concernant l'établissement de **normatives dans le cadre européen et international** exigeant des entreprises extractives la publication des paiements effectués aux pays dans lesquels elles opèrent, au travers de la modification, en particulier de la Directive 2004/109/CE portant sur l'harmonisation des exigences de transparence en ce qui concerne l'information sur les émetteurs dont les valeurs sont admises à négociation sur un marché réglementé (Directive TOD). Dans ce même cadre de travail il faut inclure la modification des Standards Comptables Internationaux (International Accounting Standards).

- La **promotion de l'adhésion des entreprises extractives espagnoles à l'ITIE**.

- La promotion de l'adoption de **conditions de transparence** tant en ce qui concerne les entreprises que les gouvernements, auprès des organes multilatéraux prêtant assistance ou aide à ces pays et promouvoir, au sein de la Banque Mondiale, des mesures de transparence en matière de financement des projets liés aux industries extractives.